

COPIE

De quelques pièces intéressantes, trouvées à la Bastille, où l'on voit la manière dont M. DELAUNAY, se défaisoit des mauvais sujets.

Du 9 Avril 1789.

Second interrogatoire du sieur DU RÈGNÉ, *Commissaire CHENON.*

L'AN mil sept cent soixante-onze, le 9 Avril, trois heures de relevée, nous Pierre Chenon, Avocat en Parlement, Conseiller du Roi, Commissaire au Châtelet de Paris, en exécution des ordres à nous adressés par M. le Lieutenant-Général de Police, nous nous sommes transportés au Château de la Bastille, à l'effet d'interroger, de nouveau, le sieur chevallier du Regne, qui y est

détenu de l'ordre du Roi, & ayant été introduits dans la chambre du conſeil dudit Château, nous y avons fait venir & comparoître, pardevant nous, le ſieur du Regne, dont nous avons pris de nouveau le ferment de dire vérité, & avons procédé à ſon interrogatoire, ainſi qu'il ſuit.

Sommé préſentement de dire dans quel Café il a pris copie de l'Ode écrite de ſa main qui s'eſt trouvée dans ſes papiers.

A répondu qu'il ne peut pas dire autre choſe à ce ſujet, que ce qu'il a dit dans ſon premier interrogatoire, que c'eſt dans un Café de la rue Saint-Martin ou de la rue Saint-Denis.

A lui repréſenté, que le tems depuis lequel cette Ode paroît, n'eſt pas ſi éloigné, qu'il ne puiſſe ſe reſſouvenir dans laquelle des deux rues eſt le Café où il s'eſt arr êté.

A répondu qu'il y avoit huit jours

au plus qu'il avoit cette Ode lorſqu'il a été arrêté, & que ne connoiſſant point les rues par leur nom, à moins qu'il ne regarde l'écriteau, il ne s'y reconnoît pas.

Et depuis, a dit qu'il ſe rappelle que ce qu'il a copié dans le café qu'il ne peut néanmoins déſigner, n'étoit point l'Ode, que c'étoit des remontrances ou un arrêté; qu'à l'égard de l'Ode, il ſe ſouvient, dans le moment où il nous parle, qu'étant un jour au Café Maillot, jouant une partie de Dames avec le ſieur Lareguy, celui-ci lui dit qu'il avoit l'Ode dont est queſtion. Le répondant la lui demanda, & deux ou trois jours après, le ſieur Lareguy la lui apporta chez lui. Le répondant la copia & lui remit l'exemplaire qu'il lui avoit apporté.

Interrogé quel eſt le ſieur Lareguy.

A répondu qu'il ne le connoît que

du Café Maillot, où il fréquente habituellement, qui eſt un grand jeune homme de vingt & quelques années, brun de viſage, cheveux bruns en bourſe, portant épée, ne ſait quel eſt ſon état; mais ſait qu'il loge rue Sainte-Anne, dans un hôtel garni, près la rue Saint-Honoré.

Interrogé s'il préſume que le ſieur Lareguy ſoit auteur de cette Ode.

A répondu qu'autant on peut juger les hommes ſur les apparences, il ne croit pas que ce ſoit lui.

Interrogé s'il a entendu nommer l'auteur de cette Ode.

A répondu qu'il a entendu dire que l'auteur étoit arrêté, enfermé à Bicêtre, & on l'a nommé *l'Avocat*.

Interrogé s'il a connoiſſance que le ſieur Lareguy en ait fourni d'autres copies, ou l'ait laiſſée copier à d'autres perſonnes?

A répondu qu'il n'en ſait rien.

Interrogé ſi lui-même n'en a point laiſſé prendre de copie à perſonne ?

A répondu que non, & que du moment qu'il l'a copiée, il l'a remiſe dans ſon tiroir où nous l'avons trouvée lors de notre perquiſition.

Lecture faite du préſent Interrogatoire & de ſes réponſes ; a dit icelles contenir vérité, y a perſiſté, & a ſigné en notre minute.

Lettre de M. de S., Lieutenant-Général de Police, à M. DELAUNAY, Gouverneur de la Baſtille.

Le Juin 17

JE vous envoie, mon cher Delaunay, le nommé F. C'eſt un très-mauvais ſujet ; vous le garderez pendant huit jours, après leſquels vous vous en déferez.

ſigné de S.

Note mise au bas de la lettre, par M. Delaunay.

Le   Juin, fait entrer le nommé F., & après le tems fixé, renvoyé chez M. de S., pour favoir fous quel nom il vouloit le faire enterrer.

Autre, ou est écrit par apostille, *à pendre.*

A la Baftille, le 13 Septembre 1771.

MONSIEUR,

A pendre.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint les trois papiers que j'ai communiqués au fieur Billard; avec la réponse que ce prifonnier y a fait.

Plus, vous trouverez, Monfienr, un paquet du fieur Nerot.

La tête du fieur de la Rivière eft toujours fort échauffée, & je commence à défefpérer que fa pauvre tête

puiſſe guérir ſans qu'on lui faſſe le re-mêde.

Je ſuis avec un profond reſpect,

MONSIEUR,

Votre très - humble &
obéiſſant ſerviteur,
ſigné, CHEVALIER.

Je laiſſe le Lecteur à ſes réflexions.

632

Après l'impreſſion de cette dernière lettre, quelqu'un m'a dit qu'il croyoit l'avoir déjà vue imprimée. Je dois prévenir qu'on ne doit point en être étonné, parce que toutes les lettres écrites au Gouverneur de la Baſtille, étoient copiées auſſi-tôt leur réception, ſur un regiſtre dont le pnblic a coupé des feuillets, lors du pillage des papiers; ainſi les uns ont l'original & les autres une copie authentique. Ces copies priſes ſur ce regiſtre, font une preuve de l'exiſtence de l'original : le regiſtre en effet n'auroit point exiſté, ſi ces lettres fuſſent ſuppoſées.

De l'Imprimerie de P. DE LORMEL, rue du Foin Saint-Jacques. 1789.